

FICHE DE SYNTHESE - PESTICIDES 2015

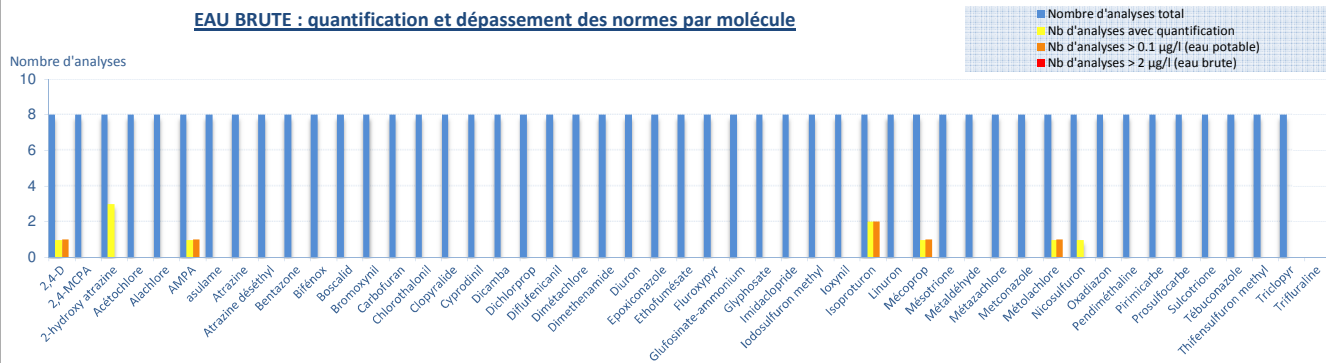
Bassin versant :	ABER
Code Station :	04179650
Superficie à la station :	27.34 km ²
Nombre de prélèvements en 2015 :	8
Nombre de substances analysées :	49

Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez
Sources des données : EPAB
Mise à jour : 3 juillet 2017

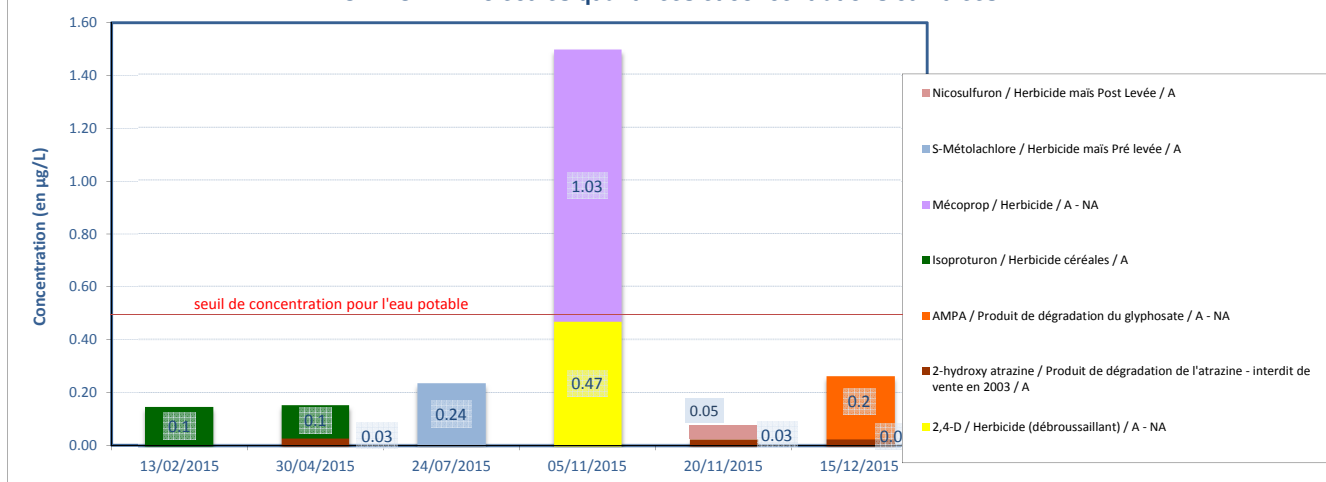


ANNEE 2015

EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



INFO LEGENDE, par molécule :
 nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

L'Aber est une ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la presqu'île de Crozon. La qualité de l'eau de l'Aber représente donc un enjeu majeur.

Cette fiche présente les concentrations mesurées dans l'eau brute non traitée. L'usine de potabilisation de Crozon est équipée d'un dispositif de traitement des pesticides au charbon actif. Le respect des normes de qualité de l'eau distribuée aux populations est contrôlé par l'ARS (Agence régionale de santé).

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

Analyse de l'année 2015

Sur 49 molécules analysées en 2015, 6 molécules ont été retrouvées. Les normes de qualité pour l'eau brute sont respectées.

On dénombre en 2015 des dépassements de la norme eau potable (0,1 µg/l) pour trois molécules :

- 2 molécules à usages agricole, des collectivités et des particuliers : Mécoprop (herbicide), 2,4-D (débroussaillant), AMPA (produit de dégradation du glyphosate);

- 1 molécule à usage uniquement agricole : S-métolachlore (herbicides maïs)

La norme eau potable pour le total des molécules (0,5 µg/l) est dépassée une fois le 5 novembre 2015 avec 1,5 µg/l de pesticides (2 molécules différentes).

Le traitement au charbon actif réalisé à l'usine de potabilisation de Crozon s'avère donc indispensable au respect des normes pour l'eau potable distribuée à la population.

Parmi les autres molécules retrouvées dans l'Aber en 2015 :

Toutes sont à usage agricole uniquement : le nicosulfuron, un herbicide maïs pour la post levée retrouvé fin novembre, l'isoproturon, un herbicide céréales que l'on trouve en février puis en avril et enfin le 2-hydroxy atrazine, un produit de dégradation de l'atrazine interdit de vente depuis 2003 mais caractérisé par une forte rémanence, c'est à dire une forte persistance dans le milieu. Ce dernier est d'ailleurs retrouvé annuellement avec cependant des fréquences de quantification faibles.

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique**. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour l'Aber :

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.
 Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

** Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

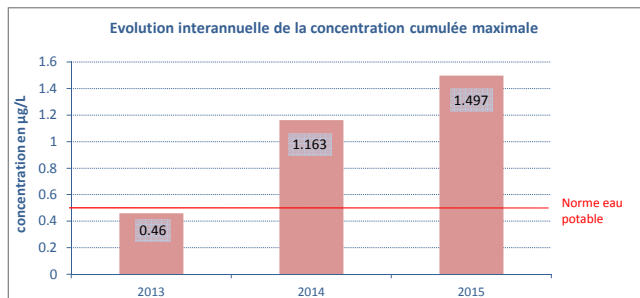
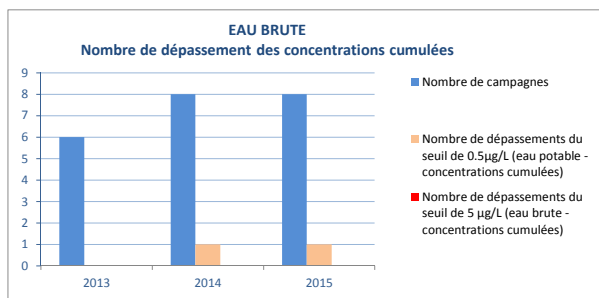
	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
	Oxadiazon	Bon état
	Alachlore	Bon état
Etat chimique	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

Analyse interannuelle

Le suivi des pesticides sur l'Aber a débuté en 2013.

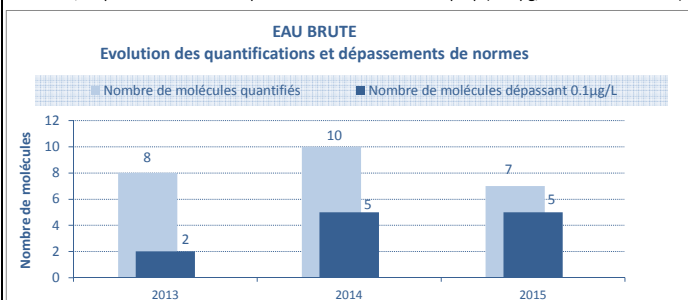
Source des données : EPAB

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



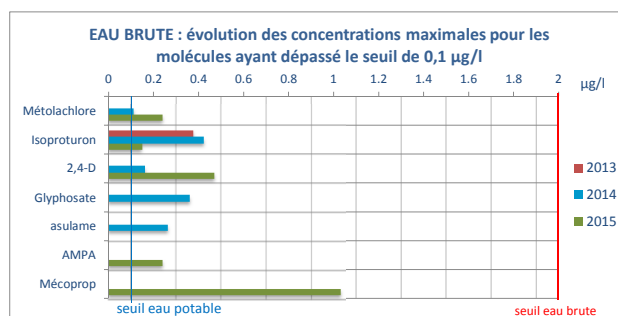
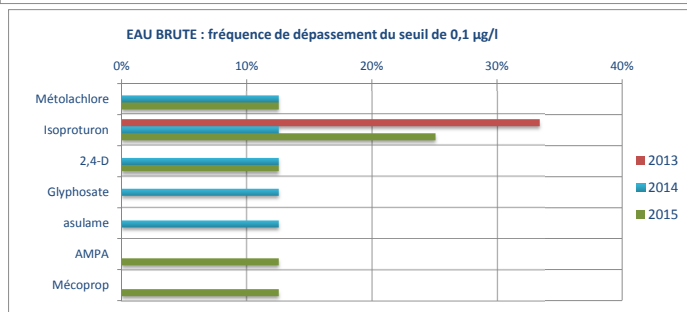
Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

Comme en 2014, les concentrations cumulées respectent le seuil pour les eaux brutes. Le seuil eau potable pour la concentration cumulée est dépassé avec la même fréquence qu'en 2014 mais avec plus d'intensité, en particulier à cause du pic de concentration de Mecoprop (1.04 µg/L en novembre 2015). Ce dépassement demeure singulier.



NORMES PAR MOLECULE

- Entre 2013 et 2015, on constate :
- un taux de quantification relativement stable
 - une augmentation du nombre de molécules dépassant la norme eau potable (0,1 µg/l) depuis 2013 (stabilisé à 5 depuis 2014),
 - un respect de la norme eau brute (2 µg/l)



Remarque : parmi ces molécules, la molécule asulame sel de sodium n'a pas été analysée en 2013.

Aucun dépassement de la norme de qualité pour l'eau brute (2 µg/l) n'est détecté depuis le début du suivi.

La norme de qualité pour l'eau potable est dépassée ponctuellement pour quelques molécules.

La fréquence de dépassement pour l'isoproturon, qui avait diminué de 20% en 2014, remonte en 2015. Deux nouvelles molécules dépassent la norme en 2015 : AMPA et Mecoprop. En revanche, contrairement à 2014, on ne retrouve pas les molécules glyphosate et asulame. Enfin, les fréquences de dépassement du seuil eau potable pour le metolachlore et le 2-4D sont stables.

Les concentrations en pesticides dans le cours d'eau de l'Aber présentent quelques dépassements ponctuels de la norme pour l'eau potable de 0,1 µg/l.

La présence des molécules mecoprop, AMPA et 2-4D dans le cours d'eau dont l'usage est commun aux particuliers, aux collectivités et aux agriculteurs, montre que tous les acteurs sont concernés (et non seulement les agriculteurs).